asige

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Orges, le 25 mai 2017

Convocation au Conseil intercommunal
de l'Arrondissement scolaire de Grandson

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil intercommunal de l'Arrondissement scolaire de Grandson est convoqué pour le

Mercredi 14 juin 2017 à 20h15 à Montagny (salle du Conseil Communal)

Ordre du jour

1 Appel
2 Assermentations
3 Approbation du procès-verbal des séances des 28 juin et 13 décembre 2016
4 Communications du président
5 Election du (de la) secrétaire du Conseil Intercommunal
6 Budget 2017-2018
7 Rapport de la commission du budget
8 Discussion et adoption du budget
9 Révision des statuts : état de la situation
10 Communications du Comité de direction
11 Divers et propositions individuelles

Les PV, préavis et budget 2017-2018 sont joints à cette convocation.

Au plaisir de vous y rencontrer.

Le président

Jean-Philippe Petitpierre

Liste des présences -Assemblée du 14 juin 2017

Bonvillars

M.	Lüthi	Claude	Bonvillars	✓
Mme	Lüthi-Von Sury	Sandra	Bonvillars	E
Mme	Meylan	Valentine	Bonvillars	✓

Champagne

M.	Gagnebin	Fabian	Champagne	✓
~~M.~~	~~Gindroz~~	~~Olivier~~	~~Champagne~~	
M.	Gonin	Philippe	Champagne	✓
Mme	Waller	Béatrice	Champagne	E

Concise

M.	Jeanneret	Joël	Concise	✓
Mme	Schorderet	Mary-Laure	Concise	✓
Mme	Zwietnig	Corinne	Concise	✓

Corcelles-prés-Concise

M.	Därendinger	Claude	Corcelles-près-Concise	✓
M.	Lebet	Vincent	Corcelles-près-Concise	E

Fiez

Mme	Santini Brand	Rebecca	Fiez	E
Mme	Thévenaz	Claire	Fiez	✓

Fontaines

Mme	Boesiger	Carole	Fontaines	✓
Mme	Grin	Véronique	Fontaines	✓

Giez

Mme	Derosa-Favre	Antoinette	Giez	✓
Mme	Montandon	Sylvie	Giez	✓

Grandevent

Mme	Rüetschi	David	Grandevent	✓
M.	Winckler	Cynthia	Grandevent	✓

Grandson

Mme	Bardet	Camille	Grandson	✓
M.	Cornaz	Hervé	Grandson	✓
Mme	Décoppet	Delani	Grandson	✓
M.	Emmel	Michel	Grandson	✓
Mme	Hajda	Diolinda	Grandson	✓
Mme	Helfer	Nicole	Grandson	E
M.	Payot	François	Grandson	✓
M.	Payot	Jonathan	Grandson	✓

Montagny

M.	Canna	Dominique	Montagny	E
Mme	Lefebvre	Orlita	Montagny	—
M.	Lunardi	Pierre-Alain	Montagny	✓

Mutrux

M.	Ferrando	Frédéric	Mutrux	✓
Mme	Maradan	Anne	Mutrux	✓

Novalles

M.	Pellet	Marc	Novalles	E
Mme	Amiet	Elodie	Novalles	ASSERM.

Onnens

Mme	Cosandey	Anne-Catherine	Onnens	✓
M.	David	Cédric	Onnens	✓

Orges

Mme	Cachin	Saskia	Orges	✓
M.	Petitpierre	Jean-Philippe	Orges	✓

Provence

M.	Favre	Johny	Provence	✓
M.	Palmieri	Pietro	Provence	✓

Tevenon

Mme	Aude	Forand	Tevenon	ASSERM.
Mme	Lenart	Virginie	Tévenon	✓
Mme	Röthlisberger	Khadija	Tévenon	✓

Valeyres-sous-Montagny

Mme	Di Pietrantonio	Arlette	Valeyres-sous-Montagny	✓
M.	Favre	Constant	Valeyres-sous-Montagny	✓
Mme	Roulet	Sonja	Valeyres-sous-Montagny	✓

Vugelles-la-Mothe

Mme	Beuret	Magdalena	Vugelles-La Mothe	✓
Mme	Robba	Marie-Christine	Vugelles-La Mothe	E

asige Association intercommunale du groupement et de l'arrondissement scolaires de Grandson

Conseil Intercommunal

Procès-verbal de la séance du Mercredi 14 juin 2017 à Montagny

La séance a été convoquée avec l'ordre du jour suivant:

1. Appel
2. Assermentations
3. Approbation des procès-verbaux des séances du 28 juin et 13 décembre 2016
4. Communications du Président
5. Election de la Secrétaire du Conseil Intercommunal
6. Budget 2017-2018
7. Rapport de la commission du budget
8. Discussion et adoption du budget
9. Révision des statuts: état de la situation
10. Communications du Comité de direction
11. Divers et propositions individuelles

M. le Président du Conseil Intercommunal, J-Ph. Petitpierre, ouvre la séance à 20h16 en souhaitant la bienvenue à tous, il passe la parole à M. P-A. Lunardi, de la commune de Montagny. Ce dernier s'excuse pour son retard et souhaite la bienvenue du Conseil dans sa commune, il convie tous les membres à un apéritif en fin de séance offert par la commune de Montagny.

1. Appel

M. le Président procède à l'appel, 38 membres sont présents.

Excusés: Mmes S. Lüthi-Von Sury (Bonvillars), B. Waller (Champagne), R. Santini Brand (Fiez) , N. Helfer (Grandson), O. Lefebvre (Montagny), M-Ch. Robba (Vugelles-la-Mothe) et MM V. Lebet (Corcelles-près-Concise), D. Canna (Montagny), M. Pellet (Novalles).

2. Assermentations

Mmes Elodie Amiez (Novalles) et Aude Forand (Tévenon) sont assermentées.

Ce qui porte le nombre des membres présents à 40.

3. Approbation des procès-verbaux des séances du 28 juin et 13 décembre 2016

Les deux procès-verbaux sont approuvés avec une très large majorité.

4. Communications du Président

M. le Président évoque la communication de la commune de Giez du 22 décembre 2016. Cette dernière s'inquiétait d'avoir reçu très tardivement les documents. Il s'en excuse et précise que la situation était compliquée l'automne passé car il fallait tout mettre en marche, et le Comité directeur était aussi un peu bousculé jusqu'au dernier moment. En cette fin de séance, il va proposer une date provisoire pour la fin de l'année, en espérant boucler les comptes d'ici là. Mais il travaille avec le Comité pour avertir la commune de Giez assez tôt.

5. Election de la Secrétaire du Conseil Intercommunal

En l'absence d'autres candidatures, Mme Khadija Röthlisberger (Tévenon) est élue Secrétaire du Conseil Intercommunal de l'ASIGE à l'unanimité.

6. Budget 2017-2018

M. le Président passe la parole à M. S. Silvani qui lance la discussion par rapport au budget 2016/2017.

M. J. Jeanneret (Concise) se pose une question concernant le compte 102.318 : Transports des élèves. En effet, le budget prévoit une augmentation de Fr. 10'000.- pour le maintien du ramassage scolaire de deux élèves habitants le Canton de VD, à la frontière du Canton de NE, mais scolarisés à Couvet sur le Canton de NE par soucis de proximité.

MM. S. Silvani et Y. Guilloux précisent que cette situation datent de presque 20 ans et s'inscrit dans le cadre d'un accord entre les cantons de VD et NE. Cet accord prévoit une participation de 50% de la part de chaque canton pour le transport scolaire. Le ramassage scolaire en question prend en charge ces élèves vaudois en plus d'autres élèves neuchâtelois de la région.
Donc, les Fr. 10'000.- est un montant estimatif qui peut varier en fonction du nombre des élèves.

Mme S. Montandon (Giez) demande une précision concernant le compte 140: Surveillance pause de midi qui connait une augmentation significative, de plus de Fr. 100'000.-, dans le nouveau budget. Elle se demande si cette augmentation s'expliquerait par la mise en place de cantines scolaires.

M. S. Silvani répond qu'il s'agit, effectivement, d'un montant estimatif pour l'installation des futures cantines scolaires. Il précise qu'étant donné l'impossibilité de savoir à l'avance le nombre d'élèves qui seraient inscrits à la cantine, le calcul se base essentiellement sur le nombre d'heures et de surveillants nécessaires pour l'encadrement. Donc, le montant figurant dans le budget est, à titre indicatif, le maximum qu'il faudra prévoir et sera certainement vu à la baisse.

M. C. Därendinger (Corcelles-près-Concise) évoque le compte 102.314: Exploitation Pavillons et se demande s'il existe toujours des pavillons à l'école de Grandson.

M. Y. Guilloux, répond qu'il y existe encore 4 pavillons.
M. F. Payot prend la parole et précise qu'il s'agit, plutôt, de 6 pavillons: 4 containers et 2 en dur .

Mme M-L Schorderet (Concise), demande s'il ne serait pas plus judicieux, vu son importance, de décomposer le poste 102.319: Prestations de tiers en plusieurs charges par nature.

M. S. Silvani ne voit pas l'utilité de détailler ce poste pour en créer plusieurs, il estime qu'il est plus simple d'avoir un seul qui englobe toutes les prestations de tiers.

M. D. Rüetschi (Grandevent) demande des précisions concernant l'utilité du poste 102.319.3 honoraires pour étude.

M. S. Silvani répond que l'ASIGE est obligée d'ouvrir un marché public pour les transports et qu'elle aura besoin d'être assisté par un avocat pour la création de ce marché et surtout en cas de recours.

M. C. Därendinger (Corcelles-près-Concise) demande des explications concernant l'augmentation importante, de l'ordre de Fr. 100'000, du poste 102.319 Prestations de tiers.

M. S. Silvani explique qu'une des réponses figure dans le rapport de la commission du budget.
Ensuite, il évoque une convention pour la bourse qui est en cours de discussion avec la commune de Grandson. En effet, étant donné que l'ancien boursier de Grandson faisait partie de l'ASIGE, la commune de Grandson prenait à sa charge les prestations pour l'ASIGE. Aujourd'hui, la commune a engagé une boursière qui ne s'occupe que de l'ASIGE, ces prestations sont donc vues à la hausse.

M. F. Payot (Grandson) propose de faire une lecture du rapport de la commission du budget avant de poursuivre la discussion.

M. Le Président le rejoint sur ce point et demande la lecture du dit rapport.

7. Rapport de la commission du budget

M. H. Cornaz (Grandson), rapporteur de la commission du budget, donne lecture du rapport.

La commission soulève quelques points importants pour lesquelles, elle fait des propositions d'amélioration pour l'année à venir:

102.301: Traitement élèves
Une augmentations de Fr. 60'000.- de ce poste dont Fr. 50'000.- seraient dus à la mise en place d'un ramassage scolaire pour 2 enfants habitant dans les hauts de Provence (VD) et scolarisés à Couvet (NE).
La commission propose de prendre contact avec les parents des élèves concernés afin de négocier la possibilité qu'ils prennent en charge le transport de ces élèves, contre un remboursement des frais par l'ASIGE. Cette solution devrait être moins onéreuse qu'un système de ramassage scolaire.

102.319: Prestations de tiers
La bourse de Grandson gère la comptabilité de l'ASIGE pour un montant de Fr. 60'000.-
La commission trouve ce montant élevé et souhaite que le Comité:
- prenne contact avec le Syndic et la boursière de Grandson pour clarifier la situation et obtenir un arrangement en faveur de l'ASIGE.
- étudie la possibilité d'engager une secrétaire comptable (poste 100.301) à hauteur de 50% .

121.302: Traitement personnel conciergerie
La Commune de Grandson met à disposition un concierge à 100% pour l'entretien (travail de conciergerie, matériel, surveillance et interventions techniques) des bâtiments et de l'extérieur de l'école pour un montant de Fr. 145'000.-

La commission estime le montant trop élevé et recommande au Comité de:
- prendre contact avec le Syndic et la boursière de Grandson pour clarifier la situation et obtenir un arrangement en faveur de l'ASIGE.
- faire un appel d'offre auprès d'entreprises privés pour avoir un comparatif sur la base des mêmes prestations.

En dehors de ces propositions, qui devraient être prises en compte lors de l'élaboration du budget 2018/2019, la commission recommande d'adopter le budget 2017/2018 tel qu'il est proposé par le Comité avec un total des Revenus de Fr. 161'452.- et des Dépenses: Fr. 5'341'034.-
La participation des communes s'élève à Fr. 5'179'582.-

8. Discussion et adoption du budget

M. le président relance la discussion par rapport aux points relevés par la commission:

M. J. Favre (Provence) prend la parole et précise que l'augmentation du poste 102.318: Transport des élèves ne pourrait pas être due à une mise sur pied du ramassage scolaire puisque ce dernier existe déjà. Et qu'il ne s'agissait pas d'un transport privé des élèves mais plutôt public que les communes doivent prendre à leurs charges et non pas les parents. Le transport public en question prend en charge 2 élèves de primaire sur VD et 3 du secondaire sur NE pour les accompagner à l'école à Couvet sur NE, donc le canton de NE devrait payer plus que 50%. Il précise aussi que, selon la convention, le canton de VD paie au Canton de NE les frais de scolarisation pour ces élèves vaudois scolarisés sur NE

M. H. Cornaz (Grandson) explique que l'idée est de proposer aux parents des enfants concernés par ce transport VD/NE s'ils pouvaient s'arranger entre eux pour assurer des trajets privés pour les enfants en question, contre un dédommagement, ce qui reviendrait beaucoup moins cher que de mobiliser un transport public pour 2 enfants.

M. J. Favre (Provence) trouve qu'il n'est pas aisé de demander aux parents d'assurer le transport réguliers de plusieurs enfants, car ceci impliquerait une lourde responsabilité du parent concerné surtout du point de vue de la sécurité. A qui incomberait cette responsabilité: aux parents, au Canton ou à l'ASIGE?

M. Y. Guilloux précise que la situation a déjà évolué depuis l'élaboration du budget, et qu'aujourd'hui, on compte 4 enfants du canton de VD scolarisés sur NE. Il y aura, donc, toujours des enfants à transporter sur NE, ce qui rend les 50/50 % largement justifiée.
Au niveau des coûts, il précise que le budget a repris les coûts de l'année d'avant, sans savoir qu'il y aurait des élèves du canton de NE qui seraient prise en charge. Qu'il y ait des élèves de NE et que ce dernier prenne en charge la moitié des frais de transport est plutôt une bonne nouvelle. En effet, le coût effectif s'élèverait à environ Fr. 27'000.- pour l'ASIGE pour l'exercice 2017/2018.
Il ajoute qu'il est délicat de demander aux parents, car ces derniers sont conscients que c'est un dû, et il est évident ils vont réclamer leur dû.

M. F. Payot (Grandson) prend la parole et demande à la commission du budget de s'adresser directement, via un courrier officiel, à la commune de Grandson, car c'est avec cette dernière que les négociations doivent se faire et non pas avec son syndic et sa boursière.

Il précise qu'il faut savoir que jusqu'à présent, l'ASIGE verse un forfait correspondant à 2% de la valeur d'ECA des bâtiments aux communes pour l'entretien et la maintenance de ces bâtiments scolaires.

A Grandson, il y a 10 pavillons qui sont entretenus par le service de conciergerie de Grandson. L'ASIGE a défini un forfait correspondant à 1.25% de la valeur ECA. C'est sur cette base que la commune de Grandson avait estimé un forfait de Fr. 120 000.- dans le budget de l'année passée. Sans prendre en compte la différence que représente l'entretien du nouveau bâtiment en comparaison des pavillons.

La commune de Grandson a reposé la question à l'ASIGE pour savoir comment cette dernière prévoyait la rémunération des services d'entretien en incluant le nouveau bâtiment. L'ASIGE demande à Grandson de lui faire une proposition. La commune de Grandson a fait son calcul sur la base du temps passé depuis les 6 derniers mois par le service de conciergerie pour l'entretien des bâtiments scolaires de Grandson. Elle a fait une offre avec un descriptif détaillé des tâches.

Il rappelle que toutes les communes reçoivent un forfait pour l'entretien de leurs bâtiments scolaires sans qu'il leur soit demandé de détailler avec précisions les tâches accomplies.
La commune de Grandson a fait ce travail de précision pour ce nouveau bâtiment afin de faire sa proposition, mais, une offre forfaitaire basée sur le % fixé par l'ASIGE serait aussi possible.

M. F. Payot se pose la question s'il faut continuer avec le système forfaitaire qui comprend tout ou adopter une autre façon de faire. En partant du principe que le forfait doit prendre en compte tout ce qui se rapporte à l'entretien et maintenance: heure de travail, matériel, assurance, etc.

Il s'inquiète, également, du fait que les chiffres proposés à l'ASIGE figurent déjà dans le budget de la commune de Grandson et que par soucis de crédibilité vis-à-vis du Conseil Communal, la municipalité ne peut pas les modifier pour le moment.

M. F. Payot précise que les sommes en question, aussi bien pour l'entretien que pour la bourse, ne correspondent pas seulement aux salaires payés mais englobent bien les heures effectuées ainsi que toutes autres charges relatives au poste en question.

Pour finir, il conclut que ces chiffres correspondent, de toute façon, à un plafond et qu'il y aura des discussions avec le Comité pour arriver à un compromis.

Mme S. Roulet (Valeyres-sous-Montagny) prend la parole et avance que, concernant le nouveau bâtiment, les sommes budgétisées pour l'année encours, ont été discutées avec la commune de Grandson. En effet, avant même la construction de BorneNau A, l'ASIGE a approché la commune de Grandson pour leur demander d'assurer l'entretien et la maintenance du nouveau bâtiment. Donc il faut juste négocier avec la commune de Grandson plutôt que d'aller chercher ailleurs comme le propose la commission du budget.
Elle précise qu'il s'agit d'une période de flottement et que ce seront les comptes 2016/2017 qui donneront une meilleure appréciation de ce qui a été estimé et les coût effectifs. Qui sont souvent beaucoup plus bas.
Elle recommande d'adopter le budget tel qu'il est proposé aujourd'hui.

M. S. Silvani prend la parole et explique ce % de la valeur ECA qu'il faut prévoir pour l'entretien et le maintien des bâtiments scolaires. Pour BorneNau, cette valeur est estimée à 1%. Dans les 20%

payés pour les bâtiments des autres communes non propriétés de l'ASIGE, sont comptés aussi les travaux de rénovation. Le Bâtiment de BorneNau A étant neuf, le taux est donc plus bas.
Sur cette base, l'ASIGE a demandé à la commune de Grandson de faire un détail des travaux sur 6 à 8 mois par rapport au temps passé, au nombre de salles et à la fréquence.
Le 1% correspond à Fr. 120'000.-. L'estimatif proposé par Grandson de Fr. 145'000.- dépasse cette valeur et ne comprend pas les dépenses relatives à l'eau et à l'électricité qui, elles, restent à la charge de l'ASIGE. Les négociations sont en cours avec la commune de Grandson pour arriver à un accord.
Par ailleurs, l'ASIGE a aussi demandé des offres à des entreprises privées, comme recommandé par la commission, afin de procéder à un comparatif. Les conclusions avec des propositions concrètes seront exposées lors du prochain Conseil Intercommunal.

M. P.A. Lunardi (Montagny) demande pourquoi le budget n'a pas été confié à la commission de gestion.
M. le Président répond que les statuts prévoient une commission de budget.

M. C. Lüthi (Bonvillars) se demande s'il ne serait pas plus simple d'adopter la même procédure de gestion des bâtiments quels qu'ils soient leurs propriétaires, les communes ou l'ASIGE, et éviter de faire des exceptions.
Il se dit aussi surpris par le nombre restreint de réunions du Conseil Intercommunal qui se veut dynamique.

M. H. Cornaz (Grandson) prend la parole et s'excuse auprès du Syndic et de la boursière de Grandson de les avoir nommés explicitement dans le rapport plutôt que de s'adresser à la Commune. Il promet d'apporter les corrections nécessaires.
Il précise que les demandes de la commission du budget avaient pour but de lancer la discussion avec la commune de Grandson sans bloquer l'approbation du budget.

Mme A.C. Cosandey (Onnens) remercie la commission du budget pour son bon travail qui a nourrit une discussion très intéressante et très animée.

M. C. Lüthi (Bonvillars) se demande pourquoi le poste 121.322 Intérêts a chuté de presque Fr. 140'000.-

M. S. Silvani répond que cette baisse s'explique par le fait que certaines des communes avaient fini d'amortir.

Plus personnes ne prend la parole. M. Le Président passe au vote.

Le budget 2017/ 2018 est adopté à l'unanimité.

9. Révision des statuts: état de la situation

M. le Président propose de traiter l'article qui est du ressort de l'assemblée soit:
« art 16, al. 1: «Le président ou, à défaut, le vice-président, convoque le Comité de direction lorsqu'il le juge utile, ou à la demande de trois autres membres.» en même temps que ceux, traitants

les aspects financiers, qui sont en discussion avec les communes. Ces dernières avaient un délai jusqu'à fin avril pour transmettre leurs remarques sur ces projets de budget.

M. S. Silvani prend la parole et annonce que 10 communes sur 18 ont répondu. Il n'est donc pas possible d'amener des conclusions au noms de toutes les communes. Plutôt que de partir du principe que les communes n'ayant pas encore répondues sont d'accord avec les propositions, il préfère leur lancer un dernier appel pour faire connaitre leurs positions dans les plus brefs délais. Il demande aux membres d'attendre l'approbation des articles par le Conseil Intercommunal avant de les proposer aux Conseils des communes.

La révision des statuts sera, donc, remise à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

10. Communications du Comité de direction

L'ASIGE met à jour son site Internet www.asige.ch qui sera disponible dès le 1er juillet 2017, et qui va regrouper toutes les informations relatives aux différentes activités de l'Association.

11. Divers et propositions individuelles

Lieu de la prochaine séance : Giez (date prévue : 22 novembre, à confirmer)

M. le Président lève la séance à 21h18

Le Président	La Secrétaire
Jean-Philippe Petitpierre	Khadija Röthlisberger

Comité de direction

Rapport au Conseil Intercommunal

Budget de l'année scolaire 2017 – 2018

Ce projet de budget est établi sur la base de 1445 élèves (805 «primaire» et 635 «secondaire») Les élèves de 7ème et 8ème Harmos sont considérés comme des élèves du «secondaire ». Les demandes formulées par le conseil de direction ont été acceptées par notre comité.

L'augmentation du montant prévisible à répartir entre les communes est due aux charges générées par le nouveau bâtiment (Borné Nau A).

Quelques commentaires :

100 301	Il s'agit du salaire de la future secrétaire du comité directeur
101.311.1	Echanger les bureaux des doyens par des tables relevables.
102.318.1	L'augmentation de ce poste est notamment liée à Borné Nau A.
102 319	Le poste correspond aux forfait demandé par la commune de Grandson pour les diverses tâches de bourse ainsi que les frais pour l'avocat et l'étude de marché public concernant le transport des élèves, la mise en place de patrouilleurs et le site internet.
102.319.2	Pour se conformer aux normes de la DGEO, un montant est prévu pour une analyse et des futures installations de WiFi,
110.318 120.318	L'année 2017 2018 verra un contrôle dentaire (lequel a lieu tous les deux ans).
110.311	Une salle de classe devra renouveler son mobilier.
120.301	Traitement du personnel pour l'improvisation théâtrale et ne figure plus au 120.318.3.
120.352.1	Avec l'entrée en vigueur de la LEO, la ville d'Yverdon-les-Bains nous facture une participation aux frais d'infrastructure pour les élèves qui fréquentent les classes de raccordement (RAC).
121.	Charges liées à Borné-Nau A : Fr 929'300.00. Dans le préavis du 18 décembre 2013, adopté le 5 février 2014, il était mentionné que les amortissements étaient comptés sur 30 ans pour le bâtiment et sur 15 ans pour les équipements.
121.331	Amortissements selon prévision de la BCV (bâtiment et mobilier).

121.322	Intérêts » calculés au taux de 1.75%.
121.314	Entretien bâtiment » correspond aux différents contrats de maintenance Fr. 20'000.00.
121.302	Prestation de conciergerie Fr. 145'000.00, a été estimé d'un commun accord avec la municipalité de Grandson pour l'entretien et les produits nécessaires à une bonne exploitation du collège.
121.312	Energie : Fr. 54'000.00, a été estimé sur les coûts depuis la rentrés 2016-2017
	En résumé, il faudra faire un exercice comptable pour avoir des chiffres réalistes.

En conclusion, nous vous proposons de prendre l'arrêté suivant :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL, vu le rapport du Comité de direction, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Adopte

Le budget de l'exercice 2017 - 2018 tel que proposé par le Comité de direction dans son rapport du 17 mai 2017 (total des revenus : Fr. 161'452.00 / total des dépenses : Fr. 5'341'034.00). Le montant pour la participation des communes s'élève à Fr. 5'179'582.00

Au nom du comité de direction

Le Président	La Secrétaire
Stéphane Silvani	Dominique Clignez

Grandson, le 17 mai 2017

Rapport de la commission concernant le budget de l'année scolaire 2017-2018 de l'ASIGE

La commission s'est réunie le mercredi 17 mai 2017 à Grandson au collège de Borné Nau A de 19h30 à 21h45.

Membres de la commission présents : Mesdames Claire Thévenaz et Carole Boesiger ainsi que d'Hervé Cornaz rapporteur

Membres de la commission excusés : Mesdames Sandra Lüthy Von Sury, Antoinette Derosa et Cynthia Winkler

Membres du comité présents : Monsieur Stéphane Silvani (Président), Madame Martine Dell'Orefice, Messieurs Yves Guilloud et Francesco Di Franco ainsi que Madame Dominique Clignez (Secrétaire)

La commission a passé en revue tous les postes du budget. Monsieur Silvani ainsi que le reste des membres du comité ont répondu en détail et avec une très bonne connaissance à toutes nos questions. En plus des explications fournies sur le rapport au Conseil Intercommunal daté du 17 mai 2017, la commission relève les points suivants :

100.301 : Traitement du personnel

- Poste ouvert pour une secrétaire. Temps de travail estimé de 15%. Le poste n'est actuellement pas repourvu.

102.318 : Transports élèves

- Une augmentation de 60'000 CHF est remarquée par rapport au budget précédent. Sur cette somme, 50'000 CHF sont dus à la mise sur pied d'un ramassage scolaire pour 2 enfants habitant dans les hauts de Provence et scolarisés à Couvet (NE).

Demande de la commission :

- Prendre contact avec les parents pour négocier un remboursement des frais dus aux transports privés plutôt que de mettre en place un système de ramassage scolaire pour le moins onéreux.

102.319 : Prestations de tiers

- La bourse de Grandson gère la comptabilité de l'ASIGE et refacture cette prestation à cette dernière pour un montant de 60'000 CHF. Ce montant inclut le travail d'une aide-comptable à hauteur de 30%, le matériel informatique nécessaire (hardware et software) ainsi que la rédaction et mise en page des documents format papier et informatique.

Demande de la commission :

- Sans information plus détaillée par rapport à cette prestation, la commission estime que le travail semble bien vendu. La commission souhaite que le comité de l'ASIGE :
  1) Prenne contact avec le Syndic et la boursière de Grandson pour obtenir des éclaircissements/justifications par rapport à ce montant et trouve un arrangement en faveur de l'ASIGE.
  2) Etudie la possibilité d'engager une secrétaire-comptable (poste 100.301) à hauteur de 50% pour réaliser un travail de qualité égale.

121.302 : Traitement personnel conciergerie

- La Commune de Grandson met à disposition un concierge à 100% pour maintenir les locaux ainsi que les extérieurs en bon état. Le montant de 145'000 CHF inclut le travail de conciergerie, le matériel nécessaire pour la réalisation (essentiellement produits de nettoyage, papier toilette, etc...) ainsi qu'une surveillance (fermeture portes...) et intervention technique si cela s'avère nécessaire.

Demande de la commission :

- Sur ce poste également, la commission estime que le travail est bien vendu. En effet, le montant demandé semble élevé en regard d'un salaire de concierge. La commission souhaite que le comité de l'ASIGE :
  1) Prenne contact avec le Syndic et la boursière de Grandson pour obtenir des éclaircissements/justifications par rapport à ce montant et trouve un arrangement en faveur de l'ASIGE.
  2) Réalise un comparatif avec des sociétés privées pour obtenir la même prestation (idéalement au moins 3 offres).

La commission estime que les points soulevés dans ce rapport ne sont pas bloquants mais doivent faire l'objet d'axes d'améliorations pour l'année à venir. La CoGes pourra vérifier si les demandes de la commission ont bien été prises en compte.
Basé sur ce qui précède et afin de ne pas bloquer l'ASIGE dans ses activités, la commission, à l'unanimité des 3 membres présents, recommande d'accepter le rapport tel que proposé, à savoir :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL, vu le rapport du Comité de direction, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Adopte

Le budget de l'exercice 2017 - 2018 tel que proposé par le Comité de direction dans son rapport du 17 mai 2017 (total des revenus : Fr. 161'452.00 / total des dépenses : Fr. 5'341'034.00). Le montant pour la participation des communes s'élève à Fr. 5'179'582.00

Claire Thévenaz

Carole Boesiger

Hervé Cornaz (rapporteur)

asige

Grandson, le 7 juin 2017

A tous les membres délégués
De l'ASIGE

Concerne : Assemblée générale de l'ASIGE le 14 juin à 20h15 - Budget

Mesdames, Messieurs,

Il y a quelques jours vous receviez les documents relatifs au budget 2017 2018 de l'ASIGE.

Par erreur le total des recettes indiquait le montant des charges du compte 10.

Notre secrétaire étant en vacances au moment de l'envoi des documents, l'erreur n'a pas été corrigée à temps.

Les membres de la commission du budget ont été mis au courant de ce point lors de la présentation du budget.

Nous comptons sur votre aimable compréhension et vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Au nom du comité de direction

Le Président	La Secrétaire
Stéphane Silvani	Dominique Clignez

Annexes : ment.

Association intercommunale du groupement et de l'arrondissement scolaires de Grandson, case postale 15, 1422 Grandson
codir@asige.ch

asige

Comité de direction

Préavis sur la révision des statuts de l'association.

Les statuts ont été approuvés par le Conseil d'Etat en date du 8 mars 2017.

Toutefois certains articles nécessitent la validation des communes membres conformément à l'article 126 al 2 de la LC.

Seul un article des nouveaux statuts est uniquement de la compétence du Conseil intercommunal.

Art. 16, al. 1

> *Le président ou, à défaut, le vice-président, convoque le Comité de direction lorsqu'il le juge utile, ou à la demande de trois autres membres.*

L'art. 73 de la loi sur les communes prévoit que l'exécutif est convoqué à la demande de la moitié des autres membres comme il y a 5 délégués au CODIR, la moitié est trois (3). Cette modification est de compétence du conseil intercommunal.

Nous remercions l'assemblée d'adopter cet article tel que présenté ci-dessus.

Pour le Comité de direction

S. Silvani	D. Clignez
Président	Secrétaire

Grandson, le 20 mai 2017